



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2450**

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 22 mars 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement suivant :

No 2450      Décrétant des travaux de voirie pour le réaménagement d'une partie de la rue Charles et tous travaux connexes ou dépenses accessoires, dans le secteur de Saint-Janvier, autorisant une dépense et un emprunt de 4 762 000 \$ à cette fin.

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu l'approbation légale suivante :

➤ par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 13 juillet 2021.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 21 juillet 2021

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate